



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 18 Septembre 2013

Date de la convocation 10 Septembre 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Peyral à PERET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MENELLA André, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.CERET Hugues, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, Mme CAZALET Claude, M.GALTIER René, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, Madame DJUROVIC Aleksandra, M.BAUDOT Bernard, PERET : M. BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.TOLOS Joseph M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.LACROIX Jean-Claude à M. CAZORLA Alain Mme GUERRE Marie-Hélène à M.GALTIER René, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.DIDELET Serge à M.GARROFÉ Gilbert, M.SANMARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.MARULAZ Gilbert à M.ESTEVE Bernard, M.MONTAGNE Jacques à M. BILHAC Christian, Mme DELMAS Louisiane à M.RODRIGUEZ Joseph, M.VALENTINI Gérald à M.COSTE Bernard,</p>

Objet : Contrat de projet départemental du Clermontais – 2013.

Monsieur CAZORLA indique aux membres du conseil communautaire qu'il convient de se prononcer sur le contrat de projet départemental 2013 du Clermontais, dont le contenu a été établi entre le Département de l'Hérault, la Communauté de Communes du Clermontais et la commune de CLERMONT L'HERAULT.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20131029-2013-09-18-01-b-DE
Date de télétransmission : 29/10/2013
Date de réception préfecture : 29/10/2013

Ce contrat tripartite contient un plan d'actions pour l'année 2013 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée pour partie par la Commune, par l'Office culturel du Clermontais, et pour partie par la Communauté de Communes du Clermontais.

Le tableau ci-dessous reprend la répartition globale des cofinancements du Département, ainsi que le montant global des actions communales et communautaires, en fonctionnement et en investissement.

Partenaires territoriaux	Fonctionnement			Investissement			CUMUL		
	Coût actions	Subvention CG 34	%	Coût actions	Subvention CG	%	Coût actions	Subvention globale CG 34	%
Ville de Clermont l'Hérault	80 000	40 000	50%	466 230	219 127	31%	546 230	259 127	32%
Com Com Clermontais	170 827	37 413	22%	507 300	221 920	32%	678 127	259 333	32%
OCC du Clermontais	89 700	29 000	32%	0	0	0%	89 700	29 000	32%
Ville de Paulhan	0	0	0%	600 000	103 866	17%	600 000	103 866	17%
Ville de Ceyras	0	0	0%	393 745	157 498	40%	393 745	157 498	40%
Totaux	340 527	106 413	31%	1 967 275	702 411	36%	2 307 802	808 824	35%

Le tableau joint en annexe détaille la programmation pour 2013.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur CAZORLA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le contrat de projet départemental 2013 du Clermontais, tel que présenté,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.

